

## TOUT LE MONDE PEUT AIMER:



# Vive la Rentrée !

Dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, votre enfant est amené à se faire prendre en photo par le service communication de la commune. Si vous ne souhaitez pas voir paraître une photo de votre enfant, merci de le signaler en mairie au service communication (communication@mairie-sanvignes.fr).

www.mairie-sanvigneslesmines.fr

## Une année à mettre entre parenthèses...

On pourrait énumérer nombre de qualificatifs pour résumer les trois derniers mois de cette année scolaire (exceptionnelle, irréelle, étrange...). Le rythme, la méthode de travail, les habitudes quotidiennes des enfants, des parents et des enseignants s'en sont trouvés perturbés. Il a fallu s'adapter aux diverses consignes, suivre les différents protocoles qui se sont succédé... Pas toujours facile d'être opérationnel dans ces conditions.

Le personnel municipal, qui n'a pas compté sa peine afin d'assurer une reprise sécurisée fin juin, a réalisé plus de quatre cents heures de ménage-désinfection dans toutes les écoles. Je tiens à les remercier et y associer les animatrices des Passerelles qui ont su gérer les enfants dits « prioritaires » ainsi que les services techniques pour toute la signalétique installée.

Tout n'a pas été parfait, il a fallu prendre des décisions qui n'ont peut-être pas toujours été comprises (restauration...) mais à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles.

Des travaux d'importance ont été ou seront réalisés (pose de volets, remplacement de menuiseries, sécurisation de Ferry, accessibilité à Liberté...) afin d'améliorer le confort des élèves et des enseignants. Nous maintiendrons également nos relations avec le collège.

Nous espérons tous une rentrée et une année plus sereine...

« Nos jours ne sont beaux que par leurs lendemains » - Marcel PAGNOL

Te souhaite à toutes et à tous, une belle rentrée scolaire,

Nicole GRANDO, Adjointe en charge des affaires scolaires et de la restauration



#### Les écoles en chiffres

#### 19 classes sur 4 sites:

- 7 classes en maternelle
- 12 classes en primaire
- 390 élèves
- 31 parents d'élèves élus

#### 1 collège

- 230 élèves
- 2 12 parents d'élèves élus

#### **PÉRISCOLAIRE**

- 31 agents municipaux (intervenants parfois sur plusieurs secteurs)
- 20 149 repas servis
- 190 enfants différents accueillis le soir
- 151 enfants différents accueillis le matin

## Crédits accordés aux écoles par la commune en 2020

	Nombre d'élèves	Fournitures Scolaires et équipement 59 € par enfant	Projets Pédagogiques ①	Transports intra muros (cosec, piscine, bibliothèque) et expostion intercommunale	Autres Crédits	TOTAL
Maternelle des Baudras	47	2 773,00 €	0,00€	314,00€	13,00 € ②	3 100,00 €
Maternelle M. Sembat	103	6 077,00 €	671,00€	736,00€	432,00 € ③	7 916,00 €
Elémentaire des Baudras	86	5 074,00 €	0,00€	2 364,00 €		7 438,00 €
Elémentaire Liberté/Ferry	158	9 322,00 €	765,00€	315,00€		10 402,00 €
TOTAL	394	23 246,00 €	1 436,00 €	3 729,00 €	445,00 €	28 856,00 €

① Du fait de la crise sanitaire, la majorité des projets n'ont pas été réalisés

<sup>3</sup> achat de protèges couchettes, draps sacs et draps



### Écoles maternelles

**Deux écoles maternelles** accueillent vos enfants à partir de 3 ans, parfois même à 2 ans révolus, dans la limite des places disponibles et à condition que l'enfant soit propre.

#### École maternelle Marcel Sembat

rue Léo Lagrange 03 85 67 00 40

Directrice: Mme FALCON-PAPILLON (GS)\*. L'école compte 5 classes et environ 100

élèves.

Enseignantes: Mme SOUFFLET (TPS - PS) Mme VIGNERON (PS) - Mme BARBIER -BERNIGAUD (MS) - Mme LAGROT (MS - GS).

#### École maternelle des Baudras

rue Jean Laville 03 85 67 09 36

 $\label{eq:Directrice:Mme} \mbox{Directrice:Mme GARNIER (MS-GS)}.$ 

L'école compte 2 classes et environ

50 élèves.

Enseignante : Mme MILAN (PS - MS).

\* TPS: toute petite section / PS: petite section MS: moyenne section / GS: grande section



<sup>2</sup> renouvellement parapharmacie PPMS



#### Écoles élémentaires

Deux écoles : l'une au bourg et l'autre aux Baudras accueillent vos enfants.

L'école Liberté-Ferry a la particularité d'être sur deux sites différents : les CP et les CE1 sont regroupés sur le site Ferry tandis que les CE2, CM1, CM2 et les ULIS sont rattachés au site Liberté.

#### École élémentaire Liberté-Ferry,

site Liberté: rue de la Liberté 03 85 67 00 69
site Ferry: impasse Ferry 03 85 67 02 67
Directrice: Mme SCHOENLEBER (CP).

L'école Liberté-Ferry compte 8 classes et environ 160 élèves.

Enseignants: Mme CLERGET (CP/CE1) - M. RACOUSSOT (CE1) - Mme GRUTHIER (CE2) - Mme PICCOLIN & un enseignant stagiaire à l'IUFM (CE2-CM1) - M. MAS (CM1/CM2) - Mme LEGER (CM2) - M. MONNOT (ULIS).

#### École élémentaire des Baudras, rue Jean Laville 03 85 67 00 31

Directrice: Mme DETRAVE (CM1).

L'école compte 4 classes et environ 80 élèves.

Enseignantes: Mme DUBAND (CP-CE1) - Mme BONNETAIN (CE1-CE2) - Mme LE DILOSQUER

(CE2-CM2).



La classe ULIS de de l'école Liberté

#### Collège

Le collège Roger-Vailland comprend des classes de 6e, 5e, 4e, 3e soit environ 230 élèves. 215 rue François-Mitterrand 03 85 67 22 22

Principale: Mme CHANAUX.

# Services mis en place par la commune

### Service petite enfance

Deux modes d'accueil petite enfance (0-6 ans) sont proposés :

- L'accueil collectif «La souris verte» : jouxte l'école maternelle Sembat, 5B rue Léo Lagrange. 29 places sont disponibles en période scolaire, 24 les mercredis et 20 en période de vacances scolaires.
- L'accueil familial au domicile d'assistantes maternelles agréées, employées par la commune.

Le coût horaire de garde dépend des revenus annuels de la famille.



Contact: Richard FAUSTMANN 03 85 67 03 07 09 66 40 58 65 - creche-sanvignes@wanadoo.fr

#### Accueil périscolaire matin et soir

L'accueil des enfants s'effectue le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18 h30 (7h30-8h10 et 16h20-18h30 pour l'école maternelle Sembat). Le but est de permettre aux parents qui travaillent de disposer d'un moyen de garde avant et après l'école. Pour être pris en charge par le personnel municipal, les enfants doivent être inscrits dans une école de la commune.

**Le matin**: l'accueil se fait aux Baudras pour les enfants fréquentant ce groupe scolaire, à l'Espace loisirs «Les Passerelles» pour les élèves de l'école maternelle Sembat et à l'école Liberté pour les élèves de l'école élémentaire Liberté-Ferry. Les enfants devront avoir pris leur petit-déjeuner.

Le soir pour les maternelles : l'accueil se fait aux Baudras du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés dans cette école et à l'Espace loisirs «Les Passerelles» pour les enfants de l'école maternelle Sembat.

Le soir pour les primaires : l'accueil pour les élèves des Baudras se fait à la salle du périscolaire des Baudras. Pour les élèves des écoles du bourg, l'accueil se fait à la salle polyvalente de l'école Liberté. Le goûter est fourni à chaque enfant.

Inscription préalable et obligatoire de chaque enfant à l'Espace loisirs «Les Passerelles». Obligation de fournir les documents nécessaires (fiche sanitaire...).

**Modalités :** se munir d'une adhésion semestrielle ou annuelle. 1 point le matin et 2 points le soir seront facturés mensuellement à terme échu.

#### Trois restaurants scolaires accueillent petits et grands

... à l'Espace loisirs «Les Passerelles» pour les maternelles, rue de la Liberté pour les élémentaires et au self du collège pour les élèves des classes de CM1 et CM2. Tous les enfants scolarisés aux Baudras bénéficient du transport gratuit. Le réglement des repas s'effectue par chèque ou espèce auprès du trésor public ou par paiement en ligne sécurisé. Un lien est mis sur le site internet de la commune : www.mairie-sanvigneslesmines.fr, il renvoie au service de paiement en ligne du trésor public. Les factures sont faites en fonction de la présence des enfants. Le tarif du repas maternel ou primaire est de 3,50 €. En début d'année scolaire, l'enfant doit impérativement être inscrit en mairie et une fiche sanitaire doit être remplie même s'il ne déjeune qu'une seule fois. Cette inscription est primordiale : l'équipe des restaurants scolaires doit pouvoir joindre un responsable légal de l'enfant en cas d'urgence.

Le réglement précise qu'en cas d'impayés, après deux lettres de relance à la famille, l'enfant ne sera plus admis à la restauration scolaire.

À noter : Les parents d'élèves élus au conseil d'école, peuvent solliciter auprès de l'Adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, la possibilité de visiter le restaurant scolaire et d'y déjeuner.

Contact: service restauration scolaire 03 85 67 04 34 jeannine.lagrue@mairie-sanvignes.fr



## Transports scolaires : un service gratuit

a CUCM prend en charge les élèves de l'école maternelle Sembat et des écoles élémentaires Len même temps que les collégiens. Quatre circuits irriguent le territoire communal.

- Le circuit 201 dessert les arrêts : La Tourva, La Combe Ganat, Dornand, école Sembat, école Liberté/Ferry et collège
- Le circuit 202 dessert les arrêts : Le Magny, rue de la Paix, Echenaud, Brossolette 2, Brossolette, école Sembat, école Liberté/Ferry et collège
- Le circuit 203 dessert les arrêts : carrefour rues Carnot/E. Zola, Les Loges, rue de Toulon, collège et école Liberté/Ferry
- Le circuit 204 dessert les arrêts : Les Jacquinots, Gounod, Baudras Chapelle, rue Anatole France, école des Baudras (dépose des élémentaires uniquement), Les Essarts, Voltaire et collège

Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de la surveillance d'un agent communal uniquement le matin (la municipalité se réserve la possibilité de ne pas maintenir ce service si le nombre d'enfant est insuffisant). L'école maternelle Sembat n'est pas desservie les soirs.

Pour plus de renseignements et pour les inscriptions, s'adresser au service des affaires scolaires de la Mairie.



Contact: service affaires scolaires 03 85 67 95 59 - nicole.glod@mairie-sanvignes.fr

#### Bourses communales

Le centre communal d'action sociale reconduit les bourses communales destinées au paiement des frais de restauration des enfants scolarisés. Pour pouvoir en bénéficier, la famille doit résider sur la commune, les enfants doivent fréquenter un établissement scolaire de Sanvignes-les-Mines (maternelle, primaire ou collège) ou, au-delà du collège, fréquenter un établissement public. La bourse varie en fonction des revenus du foyer et du quotient familial des familles. Les dossiers sont à retirer en mairie, service accueil population et à retourner avant le 23 septembre dernier délai.

Contact: 03 85 67 95 58 - bernadette.pacot@mairie-sanvignes.fr

### Espace loisirs «Les Passerelles»

Espace loisirs «Les Passerelles» ouvre ses portes le mercredi toute la journée et pendant les vacances scolaires (sauf à Noël). Les animateurs du centre de loisirs proposent de nombreuses activités adaptées à l'âge des enfants à partir de 2 ans 1/2 ou scolarisés.

## Contact/inscription: Espace loisirs «Les Passerelles» rue Marcel Sembat 03 85 67 75 70 - espace.loisirs@espace-sanvignes.fr

Le mercredi, le centre de loisirs fonctionne sous plusieurs formes. Les enfants viennent le matin (prennent ou non le repas sur place), l'après-midi uniquement ou la journée entière. Ils sont accueillis de 7h30 à 9h, suit ensuite l'activité.

Les parents peuvent les récupérer avant le repas entre 12h et 12h15 ou après le repas, de 13h15 à 13h30. Pour ceux qui ne viennent que l'après-midi, l'accueil se fait à 13h30 et le départ pour tous entre 16h30 et 18h.

Tarif basé sur le quotient familial CAF, c'est-à-dire sur le revenu de la famille et sa composition.



#### Centre social «Les Passerelles»

Tout au long de l'année, des activités pour tous sont organisées avec une place dédiée à la parentalité : sorties en groupe, créations manuelles en famille, ateliers de cuisine parents et enfants, création d'un sapin de Noël pour égayer la commune, dessins, soirée jeux de société, marches, relaxinésie, anglais...

L'intégralité du programme est disponible sur le site www.mairie-sanvigneslesmines.fr

Contact: 03 85 67 75 00 - carine.belbachir@espace-sanvignes.fr

# Quelques règles de vie importantes

L'hygiène est l'ensemble des principes et des pratiques individuelles ou collectives qui visent à conserver les personnes en bonne santé. C'est aussi une marque de respect de soi et des autres. Sa place dans la prévention des maladies transmissibles n'est plus à prouver. Pourtant, la vie quotidienne confronte fréquemment chacun de nous à des situations qui montrent que ces règles ne sont pas toujours observées, alors qu'on les croit profondément ancrées dans les gestes de tous les jours.

À l'école, l'hygiène individuelle doit être appliquée au quotidien par les enfants et tous les adultes intervenant.

Le lavage des mains : (avec un savon liquide pendant au moins 30 secondes, brossage des ongles coupés courts, séchage soigneux des mains) est un temps essentiel car la contamination par les mains est responsable de nombreuses infections. Les mains doivent être très fréquemment lavées.



Les poux : chaque année, ils sont de passage ou prolongent leur visite. Ils aiment voyager et passent facilement d'une tête à l'autre. En quelques jours, l'ensemble des élèves d'une classe peut devenir porteur. Il est donc préférable de limiter rapidement la tendance des poux à coloniser les êtres humains. Sans conséquence pour la santé, ils ne sont pas liés non plus à un manque d'hygiène, mais les personnes porteuses sont ennuyées par les démangeaisons qu'ils occasionnent. La seule manière de les soulager durablement est



d'éliminer les poux et les lentes aux moyens de traitements pharmaceutiques : lotions, shampoing, peignes électriques... Attention, literie, linge de toilette, canapés, coussins... doivent également être traités.

La gale : est une maladie contagieuse provoquée par le sarcopte, un parasite invisible à l'œil nu. Très contagieuse, la gale n'est pas une maladie sévère. Elle provoque des lésions cutanée et démangeaisons qui s'aggravent au cours de la nuit. Sa transmission s'effectue directement par contact humain. L'éradication se fait par le traitement de l'environnement avec le lavage à 60°C de tous les vêtements, draps de literie... ou pour les tissus ne pouvant le supporter, leur désinfection avec une poudre antiparasitaire. Celui du patient s'effectue par un produit antiparasitaire en lotion ou en spray. Il est aussi possible de recourir à un traitement par voie orale.

Le comportement : les enfants doivent avoir un comportement adapté et se conformer à certaines règles de vie :

- respecter le personnel d'encadrement et lui obéir,
- avoir une attitude acceptable pour le groupe,
- prendre garde à ne pas détériorer le matériel, salir les sièges, jeter des papiers dans les transports...
- respecter le travail des agents communaux (ne pas jouer dans les toilettes ni les salir volontairement),
- respecter la politesse et avoir un vocabulaire adapté et non grossier envers les adultes, mais aussi envers ses camarades.

En cas de manquement à l'un de ces principes, les agents sont habilités à intervenir auprès des enfants trop agités, et à exiger le respect des règles de conduites.

## STOP À LA VIOLENCE



Afin d'assurer la tranquillité des espaces publics et le respect entre les usagers et le personnel, la commune a élaboré un règlement intérieur applicable dans chaque service.

Sanctions	Catégorie de fautes commises							
	1	2	3	4				
Avertissement oral	Chahut, non respect d'autrui, insolence, dégradation minime, non présentation du titre de transport ou d'entrée							
Avertissement écrit		Récidive des faits de catégorie 1						
Exclusion temporaire de courte durée (1 jour à 1 semaine)			Violence, menace, insolence grave, non respect des consignes de sécurité, récidive des faits de catégorie 2					
Exclusion temporaire de longue durée (supérieure à 1 semaine)				Agression physique, dégradation volontaire, vols, introduction ou manipulation d'objets ou matériels dange- reux, récidive de faute de catégorie 3				
Exclusion définitive	En cas de récidive après une exclusion temporaire de longue durée ou en cas de faute particulièrement grave.							

### Bibliothèque intercommunale André Malraux

La bibliothèque offre une grande diversité de livres (bandes dessinées, albums, romans, documentaires) et de revues à emprunter. Elle dispose également d'un équipement informatique à la disposition du public avec possibilité de consulter internet gratuitement. Des expositions et animations sont proposées tout au long de l'année.

- Abonnement : 1,50 € pour les enfants (2,60 €/adulte)
   La consultation sur place est gratuite, la bibliothèque est ouverte au public sans nécessité d'abonnement.
- Horaires d'ouverture : mardi de 15h à 18h mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Portail du fonds de livres et informations diverses :

sanvignes.opac3dfr

Contact : bibliothèque municipale 15 rue de la Liberté 03 85 69 02 80 biblio.sanvignes@wanadoo.fr



## École municipale de musique



#### Apprendre à jouer seul...

... mais aussi en groupe!

Les élèves adultes et enfants ont la possibilité d'apprendre à lire la musique, de jouer d'un instrument ou de faire partie d'un ensemble instrumental.

À Sanvignes, guitare, saxophone, trompette, cor, piano, violon, flûte traversière, batterie, percussions sont enseignés par des professeurs diplômés.

L'apprentissage de la musique est organisé sous forme de cours individuels et collectifs dans des classes de formation musicale et des classes instrumentales. Les cours hebdomadaires peuvent être suivis dès l'âge de 3 ans.

Contact : école municipale de musique 90 rue de Saint-Bérain 09 66 98 16 38 - 03 85 67 10 00 ecole.musique@mairie-sanvignes.fr



## À chacun son sport

#### AD 71 - section Sanvignes

Le club de judo accueille au COSEC, salle de réunions, les enfants nés de 2012 à 2016 le mercredi de 13h45 à 14h45 et les enfants nés en 2011 et avant (débutants ou non) le mercredi de 18h à 19h30. Essais gratuits avec prêt de kimono. Cours de Taiso pour les plus de 16 ans à Montceau. D'autres jours et horaires sont proposés dans les sections environnantes.

Renseignements Céline PIEJAK, Présidente ou Gabriel PIEJAK, Directeur technique au 06 12 84 00 85 - contact@alliancedojo71.fr - Enseignant : Maxime RIMBERT.

## Club Nautique de Sanvignes

Club de natation estivale, il accueille les enfants à partir de 6 ans sachant nager 50 m en eau profonde. Les inscriptions ont lieu à partir de juin à la piscine de Sanvignes aux horaires d'entraînements ou aux heures d'ouverture. L'hiver, les nageurs s'entrainent une heure par semaine à la piscine de Montceau. Renseignements Virginie BAUDELAIN: 03 85 57 51 37, Pascal PERDRIGEAT 06 10 81 29 85, Co-Présidents ou de l'entraîneur Lilian PRUNEL: 06 74 66 72 94.

Club Sportif Sanvignes (foot à partir de 3 ans - label école de foot espoir) La section baby football accueille les enfants à partir de 3 ans (nés en 2017). La première séance se déroulera fin septembre au COSEC ou au stade Saint-Amédée à 10h. Pour les catégories suivantes, l'entrainement a lieu le mercredi : U6-U7 (nés en 2015-2014) de 10h à 11h30, U8-U9 (nés en 2013-2012) de 14h à 15h30, U10-U11 (nés en 2011-2010) de 17h à 18h30.

Chaque catégorie est encadrée par un

éducateur diplômé.

Renseignements Sylvain BARNET, Président 06 22 39 17 13 - sanvignes.cs@lbfc-foot.fr ou directement au stade le mercredi après-midi.

Dynamic dance génération Ce club, champion d'Europe, est une association de danse moderne avec maniement des pompons. Le mercredi, les petites (à partir de 6 ans) s'entraînent de 16h à 17h30, les adultes de 20h30 à 22h. Le samedi, les minimes s'entraînent de 14h à 16h et les grandes de 16h à 19h au COSEC.

Renseignements: Jason GREBILLE, 06 02 33 69 31 ou Constance COGNARD, 07 77 28 36 07.

Etoile Sportive Le club de gymnastique accueille au COSEC les enfants de 15 à 24 mois et de 2 à 4 ans en baby-gym, de 5 à 7 ans : éveil pour la pratique d'activités ludiques sous forme d'ateliers. L'école de gym (entrée en CP) initie les jeunes aux éléments de base de la gymnastique loisir ou compétition. La gymnastique artistique permet aux gymnastes de développer souplesse, force, grâce et une bonne coordination des mouvements.

L'Étoile a aussi une section aérobic dirigée par une instructrice diplômée qui propose pour les enfants zumba kids juniors (3 à 7

ans) et zumba kids (8 à 12ans).

Inscriptions et renseignements à partir de septembre auprès de Sylvain PRETEUX, Président : 06 48 01 97 88.



Image Elise Gravel

Renseignements: Audrey MOREIRA, Présidente, 06 22 05 05 63 - eaps71@yahoo.fr

Hand-ball Club II vous permet de pratiquer le handball et ses dérivés tels que le mini-hand et des ateliers premiers pas pour les petits. Les entraînements se déroulent de septembre à juin dans la grande salle du complexe sportif. Ce sport s'adresse aux enfants nés en 2013 et avant. Le club offre la possibilité de pratiquer le handball en compétition ou en loisir. Essais possibles avant inscription définitive.

Inscriptions et renseignements : Éric THÉRY : 06 82 34 97 59 - 5271023@ffhandball.net

**Tennis** Club Le tennis devenu un sport accessible à tous, se pratique sur des installations récentes. L'école de tennis ouverte aux enfants à partir de 5 ans, propose ainsi des cours à l'intérieur du court couvert. Toutes les infos sur www.tcsanvignes.fr

Inscriptions et renseignements : Lou Anna JACOB 07 80 31 09 75

louanna.jacob@tcsanvignes.fr

Thalassa L'école de plongée du club est ouverte aux enfants à partir de 8 ans.

Encadrées par des moniteurs fédéraux, les séances ont lieu les samedis de 13h30 à 15h15 à la piscine de Montceau, parfois au lac des Fouthiaux pour les séances en milieu naturel et en mer pour la sortie annuelle.

Inscriptions et renseignements:

sylvielagarde2@wanadoo.fr 06 88 58 49 35.



## C'est la rentrée, mais on pense aussi aux prochaines vacances\*...

Toussaint Noël Hiver Printemps Été vendredi 16 octobre (après la classe) au lundi 2 novembre 2020 (au matin) vendredi 18 décembre 2020 (après la classe) au lundi 4 janvier 2021 (au matin) vendredi 5 février 2021 (après la classe) au lundi 22 février 2021 (au matin) vendredi 09 avril 2021 (après la classe) au lundi 26 avril 2021 (au matin)

\* Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

mardi 6 juillet 2021 (après la classe)

Nicole GRANDO, Adjointe aux affaires scolaires 03 85 67 95 55 sanvignes@mairie-sanvigneslesmines.fr Service communication - Mairie Cécile PERDRIGEAT, Pascale RICHARD 03 85 67 99 78 - 03 85 67 99 79 communication@mairie-sanvigneslesmines.fr